
Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **07 décembre 2022**

Organisée par **Le Maire**

Participants

PARAVY Jean-Claude
KREBS Jean-Marie
REVEL Daniel
CORMIER Philippe
PICARD Marie-France
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
PUGNOT Bertrand
MOREL-BIRON Odile
MESTRALLET Nadège
COUDURIER Françoise
GROS Gilbert
DELABAYE Thierry
GROS Gilbert
COUTURIER Annick
FRIOT Pierre-Yves
LABBAY Catherine
MARECHAL Céline
CORDIER Alain
BUHAGIAR Annie
GUICHERD Nicolas

Pouvoirs **Néant**

Absents/excusés

BARBIN Régine
JARRET Benoît
KIJEK Muriel
PULLIAT Lucie
ROUX Floriane

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **2 février 2023**

Secrétaire de séance : **MOREL-BIRON Odile**

Rédacteur :	Christophe KUTTEN
--------------------	--------------------------

Plan :

1. Ordre du jour	2
1.1 Approbation du Compte-Rendu du 20 octobre 2022	3
1.2 Petites villes de demain	3
1.3 Décision Modificative Budgétaire N°03/2022.....	3
1.4 Rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs	3
1.5 Camping « les bords du Guiers » changement de titulaire et renonciation à la solidarité par le preneur	4
1.6 Bail précaire pour la location du rez-de-chaussée de la mairie déléguée de Gresin (CAFE épicerie « les P'tits cailloux »)	4
1.7 Cession gratuite par BSRD, des parcelles C, n° 2087, 2088 et 2089 (chemin du Carré)	4
1.8 Création d'une régie d'avance (conseil municipal jeunes).....	5
1.9 Echange de terrains avec l'alctj.....	5
1.10 DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (BORNES IRVE) :	5
1.11 Petites villes de demain	6
1.12 Point sur la Révision du PLU arrêtée	6
1.13 Autres dossiers des communes déléguées	6
1.14 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal....	6
2. Compte-rendu des Commissions.....	7
2.1 Finances, Budget (<i>Odile MOREL-BIRON</i>).....	7
2.2 Affaires scolaires (<i>Marie-France PICARD</i>).....	7
2.3 Travaux et Prévention des Risques (<i>Jean-Pierre DREVET</i>).....	7
2.4 Affaires sociales et santé	7
2.5 Vie associative et Culture (<i>Jean-Marie KREBS</i>).....	7
2.6 Environnement, développement durable (<i>Bertrand PUGNOT</i>).....	8
3. Questions diverses	8
3.1 Questions d'Actualité	8
3.2 Calendrier	8

1. Ordre du jour

Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 20 octobre 2022 (L 2121-15 du CGCT)
- Petites Villes de Demain :
 - Validation du plan d'action
 - Autorisation de signature de la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire
- Décision modificative n°03/2022
- Mode de rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs
- Camping « les bords du Guiers » changement de titulaire et renonciation à la solidarité par le preneur
- Bail précaire pour la location du Rez de chaussée de la Mairie de Grésin (épicerie)
- Cession gratuite par BSRD, des parcelles C, n° 2089, 2087et 2088 (chemin du Carré)
- Création d'une régie d'avances (frais de déplacement du Conseil municipal jeunes notamment)

Points à aborder :

- Dossiers des Communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

En ouverture de séance, le Maire fait part de la Démission de Mme Régine BARBIN de tous ses mandats électifs. Cette démission est soumise à l'acceptation du Préfet à qui elle a été transmise.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION :

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 OCTOBRE 2022

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 20 octobre 2022 a été diffusé et adopté.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.2 PETITES VILLES DE DEMAIN

Ce point, inscrit de longue date à l'ordre du jour, n'est pas soumis au vote et reporté car le projet de convention n'est à ce jour pas finalisé.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » entrera dans sa phase opérationnelle à la signature de la convention après un an d'études et de définition du plan d'actions à mettre en œuvre.

Le Conseil municipal a débattu du programme d'action lors de sa séance du 15 septembre 2022.

1.3 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°03/2022

La fin de l'exercice budgétaire nécessite quelques ajustements pour effectuer les paiements qu'il convient de ne pas reporter.

En fonctionnement, quelques ajustements de dépenses sont proposés pour tenir compte de la consommation observée des crédits (dont cantines). En recettes, la vente de la coupe de bois à Saint-Maurice de Rotherens pour 105 453 euros couvre ces dépenses et dégage un excédent de 79 736 € pour alimenter la section d'investissement.

En investissement, quelques ajustements sont aussi à opérer :

- quelques dépenses hors marchés pour le gymnase et l'enquête publique pour la révision du PLU
 - des mouvement d'ordre liés à l'imputation de recettes (projecteur cinéma et plan numérique des écoles)
 - une participation exigée par ENEDIS pour le raccordement d'une construction autorisée
 - l'engagement de premières phases des études de maîtrise d'œuvre d'une première opération pour la sécurisation des déplacements (rue des Ecoles)
 - la définition du programme d'étude du désenclavement de la Forêt
 - le désamiantage du « chalet »
 - les deux premières phases de maîtrise d'œuvre (diagnostic et APS) du projet de cantine pour la maternelle.
- Une opération qu'il faudrait engager n'a pu être chiffrée par l'entreprise contactée :
- la réparation du mur sur la Maison de Santé Médicale : partie visible des anciens remparts de St Genix

La décision modificative n°03/2022 est adoptée à l'unanimité.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4 REMUNERATION DU COORDONNATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS

La campagne du recensement va démarrer du jeudi 19 janvier 2023 et s'achèvera le 18 février 2023. En 2018, il a été mobilisé pour la seule Commune déléguée de saint-Genix sur Guiers, un coordonnateur et 5 agents recenseurs. Avec la création de la Commune nouvelle de Saint Genix les Villages en 2019, il convient de recruter 7 agents recenseurs, car deux agents recenseurs s'attacheront à recenser respectivement les Communes déléguées de Grésin et de Saint-Maurice de Rotherens.

A titre de dédommagement, une dotation forfaitaire de recensement sera versée à la Commune pour un montant de 5 678, 00 euros.

Une coordonnatrice communale doit être recrutée afin d'organiser la collecte de données, ainsi que 7 agents recenseurs. Plusieurs personnes sont pressenties, il reste au moins un poste à pourvoir pour lequel, les recherches doivent être poursuivies.

Le recensement doit être réalisé consciencieusement car c'est à partir du nombre d'habitants que sont calculées les dotations versées par l'Etat à la Commune et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le conseil adopte la délibération concernant l'organisation générale et le mode de rémunération des agents, traditionnellement forfaitaire.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.5 CAMPING « LES BORDS DU GUIERS » CHANGEMENT DE TITULAIRE ET RENONCIATION A LA SOLIDARITE PAR LE PRENEUR

Le camping va connaître un changement de titulaire. M et Mme Rami ont trouvé preneur pour la cession du fonds de commerce : Mme et M. *Amandine et Karim El Ghaffouli*, sont motivés pour devenir les nouveaux gérants du camping et développer son activité.

Comme la dernière fois, la collectivité est amenée à agréer le changement de titulaire du bail et il lui est demandé de renoncer à la solidarité par le preneur.

La délibération, correspondante est adoptée.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.6 BAIL PRECAIRE POUR LA LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE DELEGUEE DE GRESIN (CAFÉ EPICERIE « LES P'TITS CAILLOUX »)

Une épicerie doit s'installer au rez-de-chaussée de la Mairie déléguée de Grésin. Cette activité dont la gérante ne pourra pas vivre de ce commerce a pour vocation de proposer un service de proximité aux habitants et de dynamiser le centre du village. La Mairie souhaite soutenir cette initiative en établissant un bail précaire à titre gracieux pour la première année notamment et prévoir ensuite un loyer progressif pour accompagner l'installation de ce commerce.

Année	Loyer mensuel	Charges mensuelles
1	0	30
2	100	70
3	200	100

Le conseil adopte ce dispositif.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.7 CESSIION GRATUITE PAR BSRD, DES PARCELLES C, N° 2087, 2088 ET 2089 (CHEMIN DU CARRE)

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « les Terrasses de la Chartreuse », un arrêté d'alignement a été dressé, qui permet l'élargissement du Chemin du Carré. Pour appliquer cet alignement, la société BSRD accepte de céder à la Commune une bande permettant d'agrandir le chemin du Carré (225 m2 en tout).

Ce chemin fera l'objet d'une réparation provisoire dans les prochaines semaines et il sera refait en 2023.

La cession s'effectue à titre gracieux, la commune n'aura à sa charge que les frais.

Le conseil adopte cette proposition.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.8 CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE (CONSEIL MUNICIPAL JEUNES)

Régulièrement, la commune est amenée à engager des dépenses qui nécessite réservation, par exemple sur internet : c'est le cas notamment de dépenses pour les membres du Conseil municipal jeunes. Pour cela, il faut régler le transport, les activités ludiques et culturelles. Le plus souvent, ces commerçants refusent d'être payés par mandat administratif et réclament un chèque, de l'espèce ou un virement par carte bancaire. La régie d'avance permettrait de pallier cette difficulté en proposant aux créanciers, ces types de moyens de paiement.

De même, certaines dépenses liées à des démarches d'achats sur internet comme les cartes grises des véhicules (ANTS) ne peuvent plus se faire autrement.

Le Conseil adopte la délibération créant la Régie d'Avance, qui a reçu l'accord de la receveuse.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.9 ECHANGE DE TERRAINS AVEC L'ALCTJ

A Contin, divers ajustements de limites de parcelles sont prévus pour adapter le parcellaire à la réalité physique.

Le conseil a déjà délibéré sur les échanges avec Netto. Lors d'une réunion sur place pour une régularisation entre Netto et les Témoins de Jéhovah, il a été rappelé que les régularisations concernaient aussi la commune et l'ALCTJ : le terrain d'assiette du portail d'entrée serait échangé contre une bande en fond de parcelle.

Le conseil autorise l'échange.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.10 DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (BORNES IRVE) :

Le SDES a reçu le transfert de compétences afin de réaliser l'installation de deux points de charges de bornes IRVE, l'un situé place du Pont et l'autre devant la salle polyvalente.

Pour cela, le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour un coût total de 37 207, 84 euros TTC (part communale : 13 286, 61 euros TTC) et donne délégation afin :

- 1) DE PREVOIR les crédits d'investissement nécessaires au budget primitif de la commune et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES ;
- 2) DE PREVOIR, le cas échéant, dans chaque budget annuel, les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES.
- 3) D'AUTORISER le Maire, à signer la convention financière de création d'IRVE, son Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- 4) D'AUTORISER le Maire à signer l'Arrêté portant création d'emplacement réservé en permanence au stationnement des véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge.
- 5) D'AUTORISER le Maire à signer la Convention d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP).

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

1.11 PETITES VILLES DE DEMAIN

Le Conseil municipal autorisera M. le Maire à signer la convention d'ORT lors d'un Conseil municipal prochain. Il faudra porter au budget primitif 2023, des prévisions budgétaires afin de concrétiser dès 2023, les actions définies à court terme par le plan d'action.

1.12 POINT SUR LA REVISION DU PLU ARRETEE

L'enquête publique est en cours et se déroule depuis le 14 novembre 2022 jusqu'au 14 décembre 2022. Un rapport sera remis par le commissaire enquêteur et au vu de celui-ci, de probables réunions auront lieu en début d'année 2023 afin de faire approuver la révision du PLU par le Conseil municipal.

1.13 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES

Commune déléguée de Grésin :

La Tiny house, sorte d'habitation démontable a été enlevée dans la Commune déléguée de Grésin avant le 01 novembre 2022, date de paiement d'une astreinte journalière fixée par la Commune. Pour rappel, ce type d'habitation est contraire aux dispositions prescrites dans la PLU et dans le règlement de la copropriété dans laquelle, elle était située.

Le projet de construction de 10 logements locatifs par l'OPAC est en cours. Les offres ont été reçues par l'OPAC cette semaine et l'attribution de la maîtrise d'œuvre se fera pour le début d'année 2023.

Le repas des anciens a eu lieu le 4 décembre 2022 pour une soixantaine de participants environ.

La cérémonie des vœux locale est prévue le 8 janvier 2023.

Commune déléguée de Saint-Maurice de Rotherens :

10 lots d'affouages (coupes de bois d'entretien de la Commune) ont été distribués aux habitants à 60 euros la coupe, le 28 novembre 2022.

Musée Galletti : ouverture de l'exposition sur les poilus de 14/18 à l'occasion du 11 novembre et marché de la création et de l'artisanat, le 19 novembre.

Les panneaux qui indiquent l'extinction de l'éclairage public en soirée et la nuit sont mis en place.

Le repas des anciens s'est tenu le 4 décembre 2022 pour une quarantaine de convives.

La cérémonie des vœux locale est prévue le 7 janvier 2023.

1.14 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une décision a été prise par le Maire afin de solliciter une subvention pour procéder à la rénovation thermique de la Mairie auprès du FDEC tout comme celle pour la rénovation de l'éclairage public pour la DETR.

Suite à la remise en concurrence des contrats d'assurance, les contrats avec les nouvelles compagnies d'assurance sont signés.

Le résultat de la consultation des assurances a été présenté par M. Alain YVROUD qui a été mandaté par la Commune pour négocier les futurs contrats d'assurance de la Commune nouvelle et analyser les offres proposées et ce, notamment sur le plan des garanties proposées par les compagnies.

L'économie s'élève à 7 512, 32 €. De 27 104, 24 €, on passe pour cinq lots à **19 591, 92 euros** et de plus, pour une meilleure couverture. Les contrats sont négociés pour 2023 à 2026, ce qui génère une économie substantielle de 30 049.29 € sur quatre ans.,

A noter que les frais d'honoraires pour l'analyse et la négociation des contrats d'assurance s'élèvent à **3 720 €**.

Liste des lots attribués :

GROUPAMA :

Lot n° 1 : Dommages aux biens

SMACL :

Lot n°2 : Responsabilité civile

Lot n°3 : Flotte automobile

Lot n°5 : Protection juridique & protection fonctionnelle

PILLIOT :

Lot n°4 : Auto-collaborateur

Après audition et analyse de la proposition, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Mme SEBBAR-VARIO pour la réalisation d'une cantine à l'école maternelle pour 96 120,00 € en tout. Seules les premières phases sont budgétées et lancées

Des recrutements pour des remplacements d'agents ont été formalisés pour le personnel de la cantine communale.

2. Compte-rendu des Commissions

2.1 FINANCES, BUDGET (ODILE MOREL-BIRON)

Le service comptabilité de la Commune commence à saisir les écritures de fin d'année afin d'arrêter le Compte administratif 2022 qui sera présentée à l'occasion de la prochaine commission finances qui est prévue vers la fin janvier 2023.

2.2 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)

Une commission s'est réunie le 28 novembre 2022.

Elle a évoqué le projet MAM, pour lequel est lancé un désamiantage du bâtiment, suite à l'avis du médecin de la PMI.

Le financement du repas de Noël à la cantine du 15 décembre 2022 fera l'objet d'une aide exceptionnelle de 1 euros/repas versée par la Commune au CIAS afin notamment de compenser l'augmentation des coûts actuels de la nourriture.

Un point d'actualité est présenté concernant les conseils des écoles publiques et le Conseil d'administration du Collège « la Forêt » qui se sont tenus.

Le 5 décembre 2022 le Conseil municipal jeunes s'est réuni, pour l'inauguration des illuminations. Une collecte de bouchons est organisée jusque fin janvier 2023 au profit d'associations caritatives.

2.3 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)

Les illuminations de Noël ont été mises en place.

Les travaux sur la route de Layat sont terminés

La rénovation des éclairages publics rencontre des ralentissements liées aux différentes pièces difficiles à trouver actuellement.

L'abribus, route de la Glière est monté.

La fuite d'eau dans le bâtiment de la Mairie a été réparée le 3 décembre 2022 par le SIAEP du Thiers après avoir repris la canalisation d'adduction d'eau potable depuis la rue du Faubourg. Un plombier doit intervenir afin de finaliser les réparations et remettre l'adduction d'eau potable en service dans une partie du bâtiment de la Mairie.

La maison de santé rencontre toujours des soucis dus à la présence de calcaire dans les conduites d'eau liés à la dureté de l'eau sur le territoire. Un adoucisseur d'eau devra probablement être installé.

Les services techniques communaux ont construit des petits bancs en bois pour l'école maternelle et ils ont réalisé des décorations de Noël dont par exemple, le traineau du père Noël.

2.4 AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Le repas des anciens s'est tenu pour Grésin et St Maurice le 4 décembre 2022. A Saint-Genix sur Guiers, il aura lieu le dimanche 11 décembre 2022 à la Résidence Autonomie des Terrasses.

La distribution des colis des anciens se fera dans la foulée : un appel aux élus volontaires est lancé pour leur distribution.

Une réunion se déroulera sous forme de commission sociale élargie à la maison de santé le 15 décembre 2022 à 20h00 pour évoquer les différents sujets concernant ce bâtiment et les services.

2.5 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)

Un marché de Noël s'est déroulé le 8 décembre 2022 à l'occasion de la fête des lumières.

Le 9 décembre 2022 s'est tenu le marché de Noël des écoles publiques.

Le 19 décembre 2022, un spectacle de danse hip-hop « Rock it daddy » est donné à la salle polyvalente en partenariat avec Malraux.

Le bulletin municipal de l'hiver 2022 est en cours de finalisation. Une dernière réunion est organisée le 14 décembre 2022.

Panneau Pocket a passé les 1 050 abonnés.

La séance de vœux de la municipalité est prévue le samedi 14 janvier 2023.

2.6 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE (BERTRAND PUGNOT)

La commission s'est réunie le 17 novembre 2022 afin d'aborder les points suivants :
Hausse du coût de l'énergie et répercussions pour la Commune qui devra prévoir des augmentations tarifaires conséquentes, surtout sur le prix du gaz car une anticipation envisage un coût multiplié par trois. Pour l'électricité, la commune est pour l'instant protégée par ses contrats, mais la hausse interviendra à partir de 2024. Les éclairages publics pourraient faire l'objet d'extinction totales ou partielles afin d'économiser de l'énergie.

Point et chiffrage sur les bornes IRVE à installer sur les sites identifiés lors de la dernière commission. La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 impose désormais une borne IRVE pour les parkings de plus de 20 places.

Le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de Saint Genix les villages progresse car l'étude de faisabilité est bouclée et devrait être présentée le 14 décembre 2022 en Mairie. Il s'en suivra une étude d'impact qui durera une année.

La centrale hydroélectrique, après d'importants investissements par l'exploitant, fonctionne bien depuis le 10 novembre 2022. L'objectif de production fixé à 375 KWH est atteint.

Le maire fait part à l'assemblée que le Préfet de la Savoie a réuni les Maires du département pour évoquer des mesures de délestage électrique dans le courant de l'hiver 2023.

Dans l'hypothèse où cet hiver se révélerait rigoureux et que la production d'électricité ne serait pas suffisante, des coupures sur le réseau électrique d'une durée de deux heures pourraient être planifiées de manière tournante pour ne pas affecter les mêmes usagers à chaque fois.

Des mesures de protection seront mises en œuvre afin de garantir la fourniture en électricité des établissements de soins et des ouvrages liés à la Défense nationale.

De même, l'alimentation des antennes relais ainsi que l'utilisation des téléphones fixes et portables pourront connaître des perturbations à l'occasion de leurs usages. Le numéro d'urgence 112 sera à privilégier, susceptible d'être mieux relayé.

D'autres problèmes sont envisagés dans le cadre du délestage électrique : en effet, les stations d'épuration des eaux usées ainsi que le réseau de distribution de l'eau potable pourront être impactés.

La tenue des cours au sein des établissements scolaires constitue également un enjeu. A ce jour, le gouvernement envisagerait de fermer les écoles en cas de délestage mais demanderait de maintenir le service de cantine.

Un préavis sera disponible sur ECOWATT, le risque étant confirmé la veille, à partir de 17h00, si l'évolution de la consommation ne s'adapte pas. Ce n'est donc pas une fatalité si tout le monde fait l'effort de réduire sa consommation en cas d'alerte.

3. Questions diverses

3.1 QUESTIONS D'ACTUALITE

Mme MESTRALLET s'interroge sur une inauguration à organiser pour le nouveau gymnase.

M. KREBS précise que des finitions sont encore en cours comme le bardage liant l'ancien et le nouveau gymnase et la fixation des dévidoirs de papier hygiénique notamment.

Un RDV est organisé avec l'architecte afin de rédiger les dernières situations de paiement qui serviront pour régler les entreprises intervenantes sur ce chantier.

Les ampoules de l'ancien gymnase ont été remplacées par des ampoules LED.

Le sujet de l'installation de la fibre optique sur notre Commune est également abordé.

Des travaux de tirage de câbles se poursuivent, mais la commune n'a pu obtenir aucun calendrier de raccordement. La situation est tendue entre le Conseil Départemental de la Savoie et l'entreprise chargée du déploiement et ses différents sous-traitants. L'urgence après le retard pris fait que l'enfouissement des lignes se réalisera uniquement si le réseau est déjà enterré, sinon, il sera aérien. La fin de ce programme devra être réalisé fin 2024.

3.2 CALENDRIER

Le prochain Conseil municipal est prévu en principe le jeudi 2 février 2023. **La Convention ainsi que le plan d'action du programme « Petites Villes de Demain » devraient être diffusés à cette occasion.**

La séance est levée à 22h32.